bpifrance
SERVIR L'AVENIR

GARANTIE DE PROJETS STRATÉGIQUES

Pour soutenir des opérations présentant un intérêt stratégique pour l'économie française en France et à l'étranger

ASSURÉS

- Banques françaises et étrangères
- Investisseurs
- Entreprises exportatrices et importatrices

PROJETS ÉLIGIBLES

Projets réalisés en France ou à l'étranger portés par une entreprise établie en France ou l'entité locale qu'elle contrôle agissant en tant que :

- Fournisseur
- Investisseur
- Exploitant
- Prestataire
- Sous-traitant
- Financeur
- Client ou concessionnaire

RISQUE COUVERT

Non-paiement au titre d'un contrat commercial, d'un prêt d'actionnaires ou d'un prêt bancaire

FAITS GÉNÉRATEURS DE SINISTRE

- **Commercial** (carence et/ou insolvabilité)
- **Politiques, catastrophiques et non-transfert**

CHAMP D'APPLICATION

L'opération garantie doit tenir compte d'au moins un des critères suivants :

- Filière essentielle à la sécurité nationale, à l'apport en ressources énergétiques et de matières premières
- L'absence de réalisation de l'opération représenterait un risque pour l'économie nationale, un secteur ou une filière économique
- Générer un avantage compétitif pour le pays
- Développement de l'activité des entreprises françaises
- Pénétration d'un marché sectoriel ou géographique à fort potentiel de croissance

Pas de minimum de part française requis

Pas nécessairement de contrat d'exportation

Regard favorable sur les opérations/contrats durables

L'octroi de la GPS doit être indispensable à la réalisation de l'opération

MONTANT MINIMUM : 10 M€

PRIME CONFORME AU PRIX DU MARCHÉ

QUOTITÉ GARANTIE : 80 %

CONTACTEZ-NOUS

assurance-export@bpifrance.fr

Pour toute information supplémentaire, consultez notre site internet

bpifrance

Bpifrance Assurance Export agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État - Document non contractuel - sous réserve de l'étude du dossier - Février 2024